



## PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 11 avril 2024

#### **Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Viviez**

Par arrêté du 19 mars 2024, publié au journal officiel du 7 avril 2024, l'état de catastrophe naturelle est reconnu pour les dommages consécutifs à la sécheresse et la réhydratation des sols, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022, auprès de la commune de Viviez.

Les sinistrés de cette commune disposent de 30 jours, soit jusqu'au mardi 7 mai 2024 inclus, pour déposer ou compléter leur déclaration de sinistre aux assurances.

#### **Contacts presse**

#### **Direction des services du cabinet**

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)

